

Rentrée scolaire 2018-2019

COLLEGE LOUIS DELGRES

Site: ac-martinique.fr/clglouisdelgres/

IMPORTANT : RAPPEL DU TITRE 4 DU REGLEMENT INTERIEUR DU COLLEGE

TITRE 4 LA VIE AU COLLEGE

Article 4.1 Les parents doivent s'assurer que leur(s) enfant(s) se rende(nt) au collège vêtu(s) de façon correcte respectant scrupuleusement les critères de sécurité, d'hygiène et de décence que l'Institution est en droit d'attendre d'eux en milieu éducatif.

Tout adulte de la communauté éducative qui juge qu'un élève ne respecte pas ces critères définis ci-dessus en matière de présentation vestimentaire, propose si besoin au chef d'établissement de ne pas accepter l'élève au collège.

Le chef d'établissement engage un dialogue avec les parents pour leur demander d'intervenir pour que leur enfant à se mette en conformité.

Article 4.2 Les élèves sont vêtus pour se rendre au collège de:

- **Un haut blanc** (à titre indicatif : Tee-shirt, Polo, chemise, chemisier sans flocages et inscriptions de toute nature)
 - **Un bas noir ou bleu foncé** (à titre indicatif : Jean bleu, noir, jupe bleue, noire, sans flocages et inscriptions de toute nature)
 - Eviter pour des questions de sécurité dans les déplacements au sein du collège, les chaussures sans brides, les sandales, les « tongs » ou les talons hauts.
 - Le port de bijoux quels qu'ils soient est fortement déconseillé de même que **les sweat à capuche**, et la sacoche autour de la ceinture
- Les couvre-chefs de toute nature sont interdits dans l'ensemble des salles et lieux couverts du collège.

Le Principal

Félix PEYRAT

